

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة الأشغال العمومية والمنشآت القادية  
مديرية الأشغال العمومية لولاية وهران

**ERRATUM**  
**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**  
(NIF : 408015000031086)

*Projet* : Travaux de dédoublement de la RN 108 entre El Hamoul et la limite de la wilaya d'Ain Temouchent sur 12 km

- Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction des travaux public de la wilaya d'Oran informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales n°13/SDIR/DTP/2025 relatif au projet suscité que ce dernier a été attribué provisoirement comme suit :

- Qu'il y a une erreur transmise lors l'établissement de l'avis d'attribution provisoire de l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimalen°.....13 /sdir/dtp/2025qui a été publié dans le journal en langue national الجمهورية le 2026/02/19

- **Il doit lire**

<i>Entreprise</i>	<i>Note technique</i>	<i>Montant DA/TTC</i>	<i>Montant après correction DA/TTC</i>	<i>Délais</i>	<i>Elément ayant permis le choix de l'attribution du marché</i>
<b>SARL LOUIFI PROJECTS</b> NIF : 002009081067807	160/230 POINTS	2.119.300.750 ,00	2.119.300.750,00	13MOIS	Ayant rempli les conditions techniques et financières de l'instruction aux soumissionnaires

- Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya d'oran, dans un délai de 10 jours, à compter de la première date de parution du présent avis sans les quotidiens nationaux.

- Pour les autres soumissionnaires intéressés, ces derniers sont invités à se rapprocher de service contractant, au plus tard **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire de la convention, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

**LE DIRECTEUR**